



D.2024.10.16.1.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.4 – Ligne C –Marché n° M3 2023 01306 M – Lot NO.14 - Travaux d'équipements tunnel entre le puits Colomiers Gare et le puits Laporte (inclus) : Autorisation de signer le marché avec le groupement INEO MPLR agence Tertiaire / MINIMAX France

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, a approuvé la déclaration de projet, et a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Les travaux de construction de l'opération de la Ligne C sont allotés de la manière suivante :

Marchés transverses :

- T1 Ligne C : Marché Global de Performance : fourniture et pose, maintenance - Escaliers mécaniques/Trottoir roulant.
- T2 Ligne C & CLB : Marché Global de Performance : fourniture et pose, maintenance – Ascenseurs.
- T3 Ligne C & CLB : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – Fermetures de stations .
 - T3.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T3.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T3.SE : Marché subséquent secteur Sud Est
 - T3.CLB : Marché subséquent CLB.

- T4 Ligne C : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – Signalétique fixe
 - T4.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T4.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T4.SE : Marché subséquent secteur Sud Est.
- T5 : Accord cadre mono attributaire de fourniture – Revêtements de sols et murs pierres
 - T5.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T5.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T5.SE : Marché subséquent secteur Sud Est.
- T6 : Accord cadre mono attributaire de fourniture des BAES et centrales de gestion
 - T6.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T6.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T6.SE : Marché subséquent secteur Sud Est.
- T7 : Accord cadre mono attributaire de fourniture - Onduleurs - chargeurs - batteries - Automates TGBT et CVC
 - T7.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T7.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T7.SE : Marché subséquent secteur Sud Est.
- T8 : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – Désenfumage
 - T8.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T8.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T8.SE : Marché subséquent secteur Sud Est.
- T9 : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – SSI
 - T9.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
 - T9.CE : Marché subséquent secteur Centre
 - T9.SE : Marché subséquent secteur Sud Est.

Marchés sectoriels Nord-Ouest

- NO.11 : Aménagements stations et OA - Mobilier de station - serrurerie fine - clos couvert
- NO.12 : Cfo Cfa (y compris faux-plafonds zones publiques)
- NO.13 : CVC – plomberie.
- NO.14 : Equipements tunnel
- NO.15 : VRD autour OA
- NO.18: Fourniture des luminaires.

Marchés sectoriels Centre

- CE.11.1 : Aménagements stations et OA (Secteur 1) PLP à LVH + Mobilier de station - serrurerie fine
- CE.11.2 : Aménagements stations et OA (Secteur 2) LVH exclus à PSV exclus + Mobilier de station - serrurerie fine
- CE.12.1 : Cfo Cfa (Secteur 1 et Secteur 2) PLP à PSV exclus (y compris faux-plafonds zones publiques)
- CE.13.1 : CVC - plomberie (Secteur 1 et Secteur 2) PLP à PSV exclus
- CE.11.3 : Aménagements stations et OA (Secteur 3) PSV à TC MOG + Mobilier de station - serrurerie fine
- CE.12.2 : Cfo Cfa (Secteur 3) PSV à TC MOG (y compris faux-plafonds zones publiques)
- CE.13.2 : CVC - plomberie (Secteur 3) PSV à TC MOG
- CE.10.2 : Second oeuvre Matabiau / Marengo et GC spécifique ligne A
- CE.14 : Equipements tunnel Centre

- CE.10.1 : Clos couvert SDN + MOG
- CE.17 : Porte écluse de la tranchée couverte SDN
- CE.18 : Fourniture luminaires
- CE.15 : VRD autour OA.

Marchés sectoriels Sud-Est

- SE.11 : Aménagements stations et OA + Mobilier de station - serrurerie fine
- SE.10.1 : Clos couvert (Secteur 1) MIC / ENO
- SE.10.2 : Clos couvert (Secteur 2) LCA
- SE.12 : Cfo Cfa (y compris faux-plafonds zones publiques)
- SE.13 : CVC – plomberie
- SE.16 : Couverture anti-intrusion
- SE.18 : Fourniture Luminaires.

Le marché, objet de la présente délibération, a pour objet les travaux des équipements de tunnel entre le Puits Colomiers Gare (PCG) et le Puits Laporte (PLP) sur le secteur Nord-Ouest.

Plus particulièrement, il s'agit:

- des prestations d'études d'exécution
- de la pose en tunnel des équipements fournis par le Maître d'ouvrage (à savoir : les luminaires (dont BAES et centrales de gestion), les onduleurs, les chargeurs, les batteries, les automates TGBT et CVC)
- de la fourniture et pose en tunnel des équipements non fournis par le Maître d'ouvrage,
- des essais et maintien en condition opérationnelle jusqu'à la mise en service de la ligne.

La procédure de passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La durée globale du marché est de 46 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 28 février 2024 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été initialement fixée au 25 avril 2024 à 12h00. Par lettre circulaire en date du 28 mars 2024, cette date limite de remise des offres a été reportée au 17 mai 2024 à 12h00.

46 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr, dont 26 retraits avec intention de soumissionner.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON Agence Tertiaire (Mandataire) / MINIMAX France.
- SOGETREL (Mandataire) / SADE CGTH.
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIE (Mandataire) / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – SUD OUEST.

Les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 7 octobre 2024, attribué le marché à le groupement INEO MPLR agence Tertiaire / MINIMAX France pour un montant de 2 780 039,06 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2023 01306 M avec le groupement INEO MPLR agence Tertiaire / MINIMAX France.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement INEO MPLR agence Tertiaire / MINIMAX France le marché M3 2023 01306 M pour les « Travaux d'équipements tunnel entre le puits Colomiers Gare et le puits Laporte (inclus) » nécessaires à la construction de la Ligne C secteur NO pour un montant de 2 780 039,06 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES